

prennent pas du tout en considération les points minimums des cycles économiques régionaux, ceux de l'Ouest du Canada, il y a deux ans et l'année dernière par exemple. Dans l'Ouest du Canada, la saison passée et les conditions générales du marché mondial des produits agricoles font presque que celui qui y vend une ferme, à l'heure actuelle, doit le faire à un prix ruineux, si toutefois il peut le vendre. A en juger par le passé, les chiffres donnant le montant de l'impôt fédéral sur les successions ne tiendront pas compte de ces conditions, ce qui pourrait avoir pour conséquence la disparition de nombreuses entreprises rurales.

Pour ma part, je ne tiens pas pour acquis, comme l'assure mielleusement le ministre, qu'aucun héritier canadien n'aura à souffrir de ces nouvelles dispositions. Si elles sont telles qu'il le prétend et si elles doivent être appliquées de la façon qu'il préconise, le simple bon sens dit que d'innombrables nouveaux contribuables seront pris dans les rêts du fisc et qu'autant de Canadiens seront assujettis à ce nouvel impôt injuste, cette confiscation pure et simple.

Tout ce que cette mesure renferme de répréhensible a été dit, fort éloquemment d'ailleurs, par les préopinants. Dieu seul sait s'il ne faudrait pas toute une armée de critiques dans ce cas-ci. Je ne tiens néanmoins pas à manifester plus longtemps mon opposition à ces mesures, mais il y a une chose que je veux signaler. Il s'agit de l'avertissement donné lors de la présentation des nouvelles mesures fiscales de l'imminence de choses très inquiétantes. Je ne crois pas mentir en disant que les mesures proposées par le ministre sont de simples tâtonnements pour des «réformes fiscales» plus draconiennes; on tâte le terrain, on lance des ballons d'essai. Si c'est le cas, je suis convaincu que la façon dont le ministre présente ses prétendues réformes est absolument inacceptable et qu'il est le dernier à pouvoir entreprendre une tâche aussi gigantesque.

• (10.00 p.m.)

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Je regrette beaucoup d'avoir à interrompre le député.

MOTION D'AJOURNEMENT

Une motion portant ajournement de la Chambre aux termes de l'article 40 du Règlement étant censée avoir été présentée.

PRINCIPE DE L'ACCESSIBILITÉ AUX RAPPORTS ET ÉTUDES ENTREPRIS POUR LE COMPTE DU GOUVERNEMENT PAR DES GROUPES PROFESSIONNELS DE L'EXTÉRIEUR

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): Monsieur l'Orateur, le principe que je

voudrais discuter au moment d'ajourner le débat concerne l'accessibilité aux renseignements du gouvernement. C'est un problème, en effet, aujourd'hui, où l'art de gouverner est devenu de plus en plus compliqué et où l'on doit souvent recourir à des études provenant de sources extérieures, il est important pour le Parlement que les résultats de ces études nous soient communiqués. Un des exemples auxquels je songe est le fameux cas de la base d'entretien de Winnipeg. Représentant de Fundy Royal, j'ignore si cette base devrait se trouver à Winnipeg plutôt qu'à Montréal et cela m'est assez indifférent. Vouloir déterminer quel était l'endroit le plus indiqué pour cette base, le gouvernement a demandé à des conseillers en gestion une étude indépendante à laquelle nous devons le rapport Thompson. La difficulté provient de ce que les résultats de ce rapport n'ont jamais été communiqués à ceux-là mêmes qui devaient juger de la décision du gouvernement de mettre progressivement un terme aux activités de la base. Ce qui s'est passé à Winnipeg se répète ailleurs et si je pose la question c'est que le gouvernement va être amené à compter de plus en plus sur des experts de l'extérieur pour se documenter. En ce qui me concerne, je préfère le système appliqué avec succès depuis quelques dizaines d'années en Suède où tout renseignement, sauf s'il concerne un problème fondamental touchant la sécurité de l'État, est l'objet d'un document public. En jargon de métier, cela s'appelle, d'un terme assez imagé, le principe du bocal à poissons rouges. En Suède, toute information provenant de rapports ou d'études est automatiquement publiée, sauf si la sécurité de l'État est en jeu.

Je veux que le gouvernement m'assure que s'il lui est impossible d'entreprendre une réforme analogue à celle de la Suède, du moins les résultats des études confiées à des experts étrangers au gouvernement, si cela arrive, seront communiqués au Parlement.

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, je vous prie d'excuser mon retard. Je croyais que je devais répondre à une question du deuxième orateur sur la liste. Hélas, j'ai seulement relu la question initiale posée par le député de Fundy-Royal (M. Fairweather); je suppose qu'il a réitéré maintenant sa position.

D'une façon générale les rapports qu'exige le gouvernement se divisent en deux grandes catégories: ceux qui seront publiés—c'est-à-dire rendus publics—et ceux qui ne le seront pas. Dans un certain nombre de cas on fait exécuter des enquêtes où l'on demande de formuler des propositions ou de donner des renseignements qu'il ne serait pas dans l'intérêt public de révéler.